

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Initiatives de proximité	298

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement d'intervention adopté par la délibération de la Commission permanente du 1^{er} octobre 2007,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants de Mézeray (72 - Sarthe), pour l'acquisition, en 2020, d'un drapeau mémoriel à l'enseigne de sa section ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'association nationale des membres de l'ordre national du mérite (85 - Vendée), pour l'acquisition, en 2020, d'un drapeau "devoir de mémoire" à l'enseigne de sa section ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants de Pouillé (85 - Vendée), pour l'acquisition, en 2020, d'un drapeau mémoriel à l'enseigne de sa section ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à la 1383^e section de la Médaille Militaire du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85 - Vendée), pour l'acquisition, en 2020, d'un drapeau mémoriel à l'enseigne de sa section ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants de Tallud-Sainte-Gemme (85 - Vendée), pour l'acquisition, en 2020, d'un drapeau mémoriel à l'enseigne de sa section ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants de La Roche-sur-Yon (85 - Vendée), pour l'acquisition, en 2020, d'un drapeau mémoriel à l'enseigne de sa section ;

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € à l'Union des associations de l'Outil en main (75 - Paris), pour l'organisation du congrès des 25 ans de l'Outil en main, qui s'est déroulé à Angers du 8 au 10 novembre 2019 ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 € à l'association Histoire mémoire passion (85 - Vendée), pour l'organisation de l'évocation historique de la Libération d'août 44, qui aura lieu aux Sables d'Olonne les 22 et 23 août 2020 ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire des aides attribuées à l'UNC de Mézeray, l'association nationale des membres de l'ordre national du mérite, l'UNC de Pouillé, la 1383^e Section de la Médaille Militaire du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, l'UNC de Tallud-Sainte-Gemme, l'UNC de La Roche-sur-Yon, l'Union des associations de l'Outil en main, l'association Histoire mémoire passion.

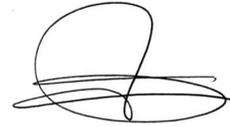
ANNULE

la subvention de 300 € octroyée à l'Union nationale des combattants de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée - 85) (opération 2018_12921), pour l'achat d'un drapeau commémoratif à l'enseigne de leur section.

AFFECTÉ

une autorisation d'engagement d'un montant de 7 800 €.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen,
Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

LREM absent lors du vote.

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs